

## FOIRE AUX QUESTIONS

### *Appel à projets d'application de connaissances pour changer la pratique en première ligne, 2016-2017*

#### **Quels sont les livrables attendus à la fin du projet?**

Le Réseau-1 Québec (R1Q) s'attend à ce que les équipes fournissent un rapport final ainsi qu'une preuve de diffusion des résultats. Chaque équipe devra communiquer ses résultats lors de la Journée scientifique annuelle du Réseau-1 et lors d'un des webinaires mensuels du Réseau-1 dans le courant de l'année 2018-19. On demandera à chaque équipe de tenir le Réseau-1 informé de toute publication et de toute activité de transfert de connaissances menées durant le projet et après sa réalisation.

#### **Quelles sont les autres attentes envers les équipes financées?**

Le Réseau-1 s'attend à ce que les responsables des projets sélectionnés :

- (i) Répondent aux commentaires des réviseurs dans la préparation de leur proposition détaillée.
- (ii) Participent activement au processus d'accompagnement : participation aux rencontres régulières avec le comité d'accompagnement (une ou deux en face à face et d'autres à distance). On informera les équipes des détails de ces rencontres au début de la période de financement.
- (iii) Communiquent et interagissent régulièrement avec leur RRAPPL.
- (iv) Fournissent des rétroactions pendant le projet et à la fin du projet à des fins d'évaluation du Réseau-1 et pour un apprentissage collectif concernant la mise en œuvre d'innovations et de changements de pratique en première ligne.

#### **Est-ce qu'une demande peut être déposée en anglais?**

Oui, les demandes peuvent être déposées en français ou en anglais.

#### **Quelles sont les attentes en ce qui a trait à la collaboration entre deux RRAPPL?**

Il est entendu qu'une collaboration entre deux RRAPPL va au-delà de la collecte de données dans un deuxième RRAPPL. Il s'agit plutôt d'une vraie collaboration impliquant une prise de décision commune, de même que la conception et l'analyse conjointes du projet. On s'attend également à ce que l'implantation du projet se fasse dans les cliniques participantes des deux RRAPPL. Cette collaboration doit être bien décrite dans la demande. Les équipes sélectionnées peuvent compter sur l'aide des coordonnateurs des RRAPPL pour faciliter le travail avec les cliniques des RRAPPL.

#### **Est-il possible d'avoir deux chercheurs comme coresponsables du projet?**

Non, car il est nécessaire d'avoir une dyade chercheur-clinicien/praticien (par exemple, chercheur-ergothérapeute). Ce sont eux les coresponsables du projet. D'autres chercheurs peuvent être impliqués dans le projet, mais il doit y avoir un chercheur et un clinicien/praticien à titre de coresponsables.

#### **Est-ce qu'un stagiaire postdoctoral constitue un chercheur admissible pour un projet?**

Oui. Il s'agit d'une superbe opportunité pour les stagiaires.

**Quelle formation permet l'usage du titre de chercheur (M. Sc., M.D., Ph. D. ou autre)?**

Il n'y a pas de règle à proprement parler, mais ce serait important que la personne démontre dans la demande qu'elle a la capacité de mener le projet en assurant la rigueur scientifique de celui-ci, ou qu'une lacune à cet égard serait compensée par une autre personne dans son équipe de projet. Un médecin, par exemple, devrait avoir un diplôme de M. Sc. au minimum pour agir à titre de chercheur responsable.

**Est-ce qu'une professionnelle de recherche peut agir à titre de chercheure?**

Pour pouvoir agir à titre de chercheure, la personne doit être affiliée à un établissement (université, hôpital, CISSS, centre de recherche ou autre) leur permettant d'être responsable du projet de recherche, de poursuivre le projet de façon autonome, de détenir les fonds, et de publier les résultats de recherche. La personne doit respecter les conditions de l'établissement relatives à la conduite de la recherche, et l'établissement doit assurer une surveillance éthique et administrative.

**Quel type de clinicien peut être coresponsable? Est-ce qu'un ambulancier ou un médecin de santé publique constitue un clinicien?**

La raison pour laquelle on exige un partenariat avec un clinicien est pour assurer un lien direct avec le milieu clinique et surtout avec les pratiques visées par le projet. Les équipes doivent démontrer dans la demande que le clinicien a un lien direct avec la mise en œuvre de l'intervention, peu importe sa profession.

**Est-ce qu'une résidente en médecine peut être considérée comme une clinicienne?**

Oui. L'important est de s'assurer qu'elle a la légitimité ou l'autorité dans le milieu clinique pour mettre en œuvre les changements de pratiques qui seront étudiés dans le cadre du projet.

**Quel est le fonctionnement du processus de sélection?**

Les équipes envoient leur demande (avec tous les détails contenus dans le formulaire de candidature, disponible sur notre site Web) au bureau central du Réseau-1 Québec ([info@reseau1quebec.ca](mailto:info@reseau1quebec.ca)). Le bureau central vérifiera d'abord l'admissibilité des demandes. Ensuite, les demandes seront envoyées aux membres du comité de sélection, qui choisiront les projets qui obtiendront une subvention. Le Réseau-1 Québec communiquera les résultats le 12 décembre 2016.

**Combien de projets sont financés par année?**

Quatre projets sont financés par année, à condition que les projets atteignent le seuil minimal pour recevoir un financement selon la cote allouée par le comité de sélection.

**Si un milieu clinique n'est pas associé à un RRAPPL, est-ce que le projet est admissible?**

Non; les cliniques participantes doivent être rattachées à un RRAPPL. Nous encourageons les milieux cliniques qui ne sont pas encore associés à un RRAPPL à prendre contact avec les personnes-ressources des RRAPPL mentionnées ci-dessous.

**Est-ce que les frais indirects à la recherche (FIR) des institutions participantes constituent des dépenses admissibles au budget?**

Non. Les frais indirects de recherche ne sont pas des dépenses admissibles pour l'utilisation des subventions, qu'elles proviennent du Réseau-1 ou directement du FRQS. De plus, les établissements qui administrent ces fonds ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion ou d'administration.

**Est-ce que l'équipe peut soumettre une demande de financement à plusieurs endroits pour le même projet, y compris le concours d'appel à projets du Réseau-1?**

Oui. Cependant, si le projet est financé par le Réseau-1 ainsi que par un bailleur de fonds fédéral ou provincial (par ex., IRSC ou FRQS), l'équipe devra renoncer au financement accordé par ce dernier pour pouvoir obtenir le financement du Réseau-1.

**Est-ce que l'équipe peut soumettre une demande de financement au Réseau-1 pour un volet non financé qui fait partie d'un projet plus large financé par les IRSC (ou par un autre bailleur de fonds provincial ou fédéral)?**

Oui, mais l'équipe doit justifier le fait que le volet soit distinct du projet qui est déjà financé, et aussi démontrer sa capacité d'adapter le projet aux recommandations du comité d'accompagnement pendant la phase de préparation et d'exécution du projet.

**Qui sont les personnes-ressources à contacter dans chaque RRAPPL?**

RRAPPL Université Laval  
Sabrina Guay-Bélanger, coordonnatrice  
[sabrina.guaybelanger@crchudequebec.ulaval.ca](mailto:sabrina.guaybelanger@crchudequebec.ulaval.ca)

RRAPPL Université de Sherbrooke  
Mireille Luc, coordonnatrice  
[medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca](mailto:medfam-coord-recherche@usherbrooke.ca)

RRAPPL Université de Montréal  
Fatoumata Binta Diallo, coordonnatrice  
[fatoumata.binta.diallo.2@umontreal.ca](mailto:fatoumata.binta.diallo.2@umontreal.ca)

RRAPPL Université McGill  
Tamara Carver, directrice  
[tamara.carver@mcgill.ca](mailto:tamara.carver@mcgill.ca)

**Si j'ai une question, qui dois-je contacter?**

Les personnes-ressources des RRAPPL ou le bureau central : [info@reseau1quebec.ca](mailto:info@reseau1quebec.ca).